

PRISE EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE

Autonomie est une Société Agréée par la Sécurité Sociale sous le numéro 59 26 5066 7.

Certains produits bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle par la Sécurité Sociale, sur présentation d'une ordonnance.

Ceux-ci disposent d'un code LPPR (**Liste des Produits et Prestations Remboursables**) et d'une base de remboursement. Ils sont identifiés par le logo



Exemples d'articles concernés :

- Chaises garde-robe percées ou chaises de douche percées, avec seau et accoudoirs
- Cadres de marche et rollators
- Cannes et béquilles
- Coussins de positionnement
- Chaussures Chut

Comment se faire rembourser ?

1. Vous devez avoir une ordonnance du médecin traitant (Attention : la date de l'ordonnance doit être antérieure à la date de votre achat)
2. Vous validez et réglez votre commande sur notre site www.autonomie5962.com
3. Lors de l'expédition, nous vous envoyons par courrier la facture ainsi que la feuille de soins CERFA remplie avec les informations en notre possession. (Attention : la facturation doit être au même nom que celui figurant sur la prescription médicale)
4. A réception, vous complétez la feuille CERFA et vous adressez l'ensemble (Ordonnance + CERFA + facture) à votre Caisse d'Assurance Maladie.
5. Celle-ci vous rembourse le montant déterminé par le code LPPR et transmet, s'il y a lieu, votre dossier à votre mutuelle pour la prise en charge de tout ou partie du solde de la facture .